

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélanie Fraser	Numéro de permis 2016663	Date d'inspection Le 20 novembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire		Numéro de téléphone (506) 353-0650	
Adresse Saint-Basile NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	06 juin 2025	20 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	17 oct. 2025	20 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio d'une garderie éducative en milieu familial. Les éléments suivants sont observés durant ma visite - Désignation : Les 10 heures de développement professionnel doivent être complétées d'ici la date d'expiration du permis soit en février 2026. Observation de la sieste pour 2 enfants, du biberon pour l'un des enfants en bas âge, du départ de l'un des enfants et de la collation (pattes d'ours). La majorité des enfants ne sont pas présents, il n'y aura pas de jeu extérieur.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 novembre 2025

Date

original signé par
Mélanie Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 novembre 2025

Date